

Les nouveaux travailleurs indépendants en Europe

Antonella Corsani (ISST-Université Paris 1-IDHES)

Les rencontres IRES –ISST

**Réformes du marché du travail en Europe :
quelles performances, quelles convergences, quelles
logiques ?**

29 juin 2017

Plan

- 1. Le développement de l'entrepreneuriat individuel et l'auto-emploi : un objectif de la Stratégie Europe 2020
- 2. Présentation projet européen de recherche I-WIRE Independent Workers and Industrial Relations in Europe
- 3. La figure idéal typique du « nouveau travailleur indépendant »
- 4. Quelques éléments de comparaison entre le cas français et le cas italien

1. Le développement de l'entrepreneuriat individuel et l'auto-emploi : un objectif de la Stratégie Europe 2020

- En 2010 : 32,5 millions de travailleurs self-employed dans l'EU 27 (15 % de l'emploi total)
- Augmentation depuis les années 90
- Observatoire Européen de l'Emploi : salue le succès des politiques d'incitation des chômeurs à la création d'entreprise.
- Stratégie Europe 2020 (adoptée en juin 2010) reconnaît l'entrepreneuriat et l'auto-emploi comme les clefs pour atteindre une croissance intelligente, soutenable et inclusive.

2. Présentation Projet européen de recherche I-WIRE (2016-2017)

- I-WIRE Independent Workers and Industrial Relations in Europe
- Premier objectif : comprendre les besoins sociaux et professionnels des travailleurs autonomes et leur demande de représentation collective
- Projet Coordonné par l'Université de Milan (+ ACTA)
- Neuf pays : Espagne, France, Italie, Allemagne, Belgique, Slovénie, Pays-Bas, Belgique, Suède.
- Équipe française CNRS : A. Corsani, M-C. Bureau et B. Gazier

Questions/Problèmes/Etapes

- 0/ Nommer : freelance, travailleurs indépendants, travailleurs autonomes, self-employed
- 1/ Qu'est ce que le travail indépendant dans les différents pays ?
 - Cadre national du travail autonome
 - Structure légale et institutionnelle
 - Politiques publiques en soutien des travailleurs indépendants
 - Identification des acteurs
- 2/Quelle représentation collective (organisations syndicales, quasi-syndicats, mouvements, autres organisations) ?
- Analyse de cas
- 3/ Quels besoins de protection ? Quels droits sociaux ?
- Enquête par questionnaire anonyme
-

3. Le profil idéal typique du « nouveau travailleur indépendant »

- Un travailleur « solo » (sans employés)
- Ayant un niveau de formation élevé
- Le plus souvent un homme (mais une féminisation importante)
- Il-elle exerce une activité de service dans les secteurs : de la santé et du travail social, de l'art et de la culture, de la science et des techniques, des technologies numériques, et aussi activité de conseil et de formation.
- Assez souvent freelance à temps partiel
-

4. Quelques éléments de comparaison entre le cas français et le cas italien

- **Cas italien :**
- du petit commerce (années 1960) aux TPE des districts industriels (années 1970-1980) aux CO.CO. CO-CO.CO. PR, Contrats de collaboration occasionnelle (années 1990).
- Décret 2000 : mesures d'incitation à l'auto-emploi (soutien financier et/ou avantage fiscaux)
- 2003 Réforme du code du travail et introduction du statut du travailleur parasubordonné
- Extension du phénomène du « salariat déguisé »
- Interventions contre les abus mais aussi extension de la notion de travail à projet

- **Cas français :**
- Années 1980. discours sur la création d'entreprises
- Années 1990. Orientations des politiques sociales : inciter les chômeurs à créer leur « emploi »
- Pas de progression apparente dans les statistiques (effets présomption de salariat, baisse nombre anciens travailleurs indépendants, puis aussi portage salarial...)
- Augmentation des non-salariés à partir de 2004
- De 2006 à 2011 le nb de non-salariés augmente de 26 % (effet création statut autoentrepreneur)

-

Représentation collective

- **Cas italien**
- 1998 CGIL crée nouvelle catégorie « Nuove identità al lavoro » (surtout agir contre le salariat déguisé). La CGIL crée aussi les CLAP (Bourses du travail autonome et précaire)
- 1998 la CISL crée ALAI (Association des travailleurs a-atypiques et temporaires) puis vIVAce ! (Communauté de travailleurs indépendants)
- UIL crée CPO (Coordination pour l'emploi)

- Quasi-Unions ACTA

- **Cas français**
- Syndicats
- Quasi-syndicats : Fédération des Auto-entrepreneurs
- Autres organisations : CAE

-